

**Séance  
extraordinaire  
du Conseil du  
17 décembre  
2024**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil**, tenue le 17 décembre 2024, à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, à dix-neuf heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau et Michel Rousseau et les conseillères, Madame Edith Rousseau. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Luc Vézina, conseiller et Ariane Tessier-Moreau, conseillère.

Le 3 décembre dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et entre le 2 et 6 décembre, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations;
6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires 2025;
7. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur Frédéric Poulin, maire suppléant, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h. Monsieur Poulin informe que cette séance est diffusée via Facebook Live.

M. le maire demande à M<sup>me</sup> Virginie Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. Frédéric Poulin, maire  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Martin Papineau, siège #4  
M. Michel Rousseau, siège #6

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau, siège #1  
M. Luc Vézina, siège #5

**2024-12-17**

Lecture est  
adoption de  
l'ordre du jour

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par la conseillère Édith Rousseau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-12-18

Budget

**4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025**

M<sup>me</sup> Gagnon présente le budget 2025 aux citoyens.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues prévoit des revenus totalisant 650 571.65 \$ et des dépenses équivalentes de 650 571.65 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe générale foncière imposée et prélevée est de 0,89 \$ pour chaque cent dollar de biens imposables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe de service pour la collecte des matières résiduelles et recyclables, des vidanges lourdes ainsi que des contenants de peinture et produits domestiques dangereux (RDD) est de :

○	Résidentielle	300 \$
○	Hébergement	350 \$
○	Commerciale	400 \$
○	Industrielle	1000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe pour les roulottes (installation permanente) est de 500 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe imposée par la MRC de Montmagny pour la vidange des boues de fosses septiques est de :

- 139 \$ pour une occupation permanente
- 70 \$ pour une occupation saisonnière

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de compensation pour les immeubles prévus aux articles 204 et 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale* est de 0,58 \$ par 100 \$ d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif pour l'obtention d'une licence pour chien est de 10 \$. Cette dernière sera valide la vie durant de l'animal.

**CONSIDÉRANT QUE** le salaire des élus est indexé de 1.65%;

**CONSIDÉRANT QUE** le salaire des cadres ainsi que ceux des employés municipaux, excluant le préposé au travaux publics (réf: résolution 2023-09-04), sont également indexés de 1.65%;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte, tel que présenté, un budget équilibré de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice financier 2025, des revenus équivalents aux dépenses qui y figurent.

2024-12-19

Adoption du plan triennal

**5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues présente son Plan triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2025-2026-2027:

Catégorie	Description des travaux	Montant
Tourisme	Amélioration des sentiers pédestres	50 000 \$
	Toilette publique	100 000 \$
TECQ	Gestion des déchets	100 000 \$
Incendie	Installation d'une prise d'eau sèche	10 000 \$
Camping	Mise aux normes des fosses septiques	100 000 \$
	Augmentation du nombre de terrain	50 000 \$
Garage municipal	Construction d'un nouveau garage	700 000 \$
		1 110 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal d'immobilisations (PTI) constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte, conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel que présenté.

Période de  
question

**6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaire  
2025**

M. Poulin informe qu'il n'y a pas de questions dans la salle et aucune question n'a été acheminée à la directrice générale, donc la période de question prend fin. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale au [municipalite@isle-aux-grues.com](mailto:municipalite@isle-aux-grues.com).

**2024-12-20**

Levée de la  
séance  
extraordinaire

**7. Levée de la séance extraordinaire du conseil**

Il est proposé par Martin Papineau, appuyé par Michel Rousseau et unanimement résolu par les conseillers présents que la séance extraordinaire soit levée à 19 heures 06, l'ordre du jour étant épuisé.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire







